

DEMANDE DE REÇU FISCAL. Pour bénéficier d'une réduction d'impôts de 75% du montant de votre don, remplissez ce formulaire et joignez-le à votre don. Si vous faites un don par carte, le reçu fiscal vous sera envoyé automatiquement.

NOM* :

PRÉNOM* :

ADRESSE* :

CODE POSTAL* : VILLE* :

ADRESSE MAIL :

Votre don : ____ titres-restaurant soit un don de _____ € (Le décompte fait à réception par Action contre la Faim faisant foi)

Action Contre la Faim a pour principe de mutualiser les dons reçus en fonction des besoins de nos différentes missions. L'efficacité de nos actions repose également sur la confiance que vous nous faites quant à cette liberté d'utilisation. Dans le cadre de l'opération « Je Déj. Je Donne », Action contre la Faim affecte 80% des dons à ses besoins prioritaires et 20% à ses activités de préparation aux urgences. *Mentions obligatoires pour le traitement de votre demande. **La réduction d'impôts est de 75% du montant des dons annuels, dans la limite de 1 000 € (en 2020). Au-delà, la réduction est de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Action contre la Faim sur la base du respect d'une obligation légale et sont nécessaires à la gestion de vos dons, pour faire appel à votre générosité et vous adresser notre communication institutionnelle. Elles sont destinées au département Communication & Développement des Ressources. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Vos demandes de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou opposition sont à adresser à dpo@actioncontrelafaim.org ou à Action contre la Faim - Délégué à la Protection des Données, 14/16 boulevard de Douaumont - 75017 Paris, et la CNIL, autorité de contrôle indépendante, pourra répondre à vos questions, et accueillir vos plaintes et réclamations.